



LE PRADET

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DU PRADET

22-ARR-DGS-029

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire de la Commune du Pradet,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et a des membres du conseil municipal.

VU la délibération n° 20-DCM-DGS-015 fixant le nombre d'adjoints au maire,

VU la délibération n°20-DCM-DGS-016 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire,

VU l'arrêté n°22-ARR-DGS-027 en date du 17 juin 2022 portant retrait de ses délégations à Madame Valérie RIALLAND,

VU la délibération n°22-DCM-DGS-059 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2022 fixant le nombre d'adjoints à 8,

CONSIDERANT qu'il convient, dans un souci de bonne administration de la Commune, d'attribuer des délégations de fonctions,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de fonctions aux Adjoints et Conseillers Municipaux comme suit :

ADJOINTS AU MAIRE

- **1er Adjoint - M. Jean-François PLANES** : Aménagement du territoire et agriculture.
- **2ème Adjointe - Mme Cécile CRISTOL GOMEZ** : Education, enfance, famille, communication.
- **3ème Adjoint - M. Jean-Michel PEYRATOUT** : Finances.
- **4ème Adjointe - Mme Bérénice BONNAL** : Culture et festivités.
- **5ème Adjoint - M. Jean-Claude VEGA** : Travaux et Transports.
- **6ème Adjointe - Mme Agnès BIASUTTO** : Sport et équipements sportifs.
- **7ème Adjoint - M. Pascal CAMPENS** : Social, CCAS et foyer logement.
- **8ème Adjointe - Mme Magali VINCENT** : Politique de l'habitat, logement social et ressources humaines.

22-ARR-DGS-029

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Christian GARNIER : Parc National de Port Cros.

Mme Chantal JOVER : Animation du tissu associatif local.

M. Thomas MICHEL : Activités économiques et tourisme.

Mme Marine DESIDERI : Affaires juridiques et suivi des contentieux assurances.

M. Cedrick GINER : Correspondant des CIL et participation citoyenne.

Mme Stéphanie ASCIONE : Accueil de loisirs, activités périscolaires et conseil municipal des enfants.

M. Jacques PAGANELLI : Relation citoyenne.

Mme Emilie ROY : Ludothèque.

M. Jean-Marc ILLICH : Transition écologique et littoral.

Mme Graziella PIRAS : Prévention, ERP et Santé.

M. Patrick ROUAS : Développement numérique.

Mme Isabelle ROGER : Commande publique, état civil, élections, cimetières.

M. Eric GALIANO : Handicap et sport adapté.

Mme Martine CLOPIN : Médiathèque.

M. Serge VENNET : Police Municipale, Associations patriotiques et anciens combattants.

ARTICLE 2 : Les délégations ci-dessus énoncées sont permanentes.

ARTICLE 3 : Afin de n'apporter aucun retard à l'expédition des affaires courantes, les Adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers municipaux, signeront les certifications conformes, toutes copies de pièces ou documents administratifs, tous visas pour légalisation dans leur domaine de compétences sans qu'il soit besoin de délégation de signature.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Var, et publié.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Trésorier Principal de La Valette du Var.

Fait au Pradet le 08 juillet 2022
Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois (Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire.

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.